



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

OBJET : DCA_031/2021_COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Nombre de
délégués en
exercice : 66

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE HUIT AVRIL A 18H00

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur FRANCIS GARCIA, POUR LA PRESENTE DELIBERATION, ESPACE CULTUREL LE GALION, FOULAYRONNES

A titre exceptionnel, le Conseil d'Agglomération d'Agen s'est réuni à l'Espace Culturel Le Galion à Foulayronnes, en séance à huis clos, en application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'état d'urgence lié à l'épidémie de covid-19, avec une retransmission en direct des débats sur le site internet de l'Agglomération d'Agen. En effet, la salle des Illustres ne peut, dans ce contexte de crise sanitaire, recevoir la totalité des Conseillers Communautaires en respectant les règles de distanciation sociale.

Présents : 57

MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, MME LAUZZANA, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, MME MAIOROFF, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, MME COMBRES, M. BRUNEAU, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. ZANARDO, MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, M. ROBERT, M. SOFYS, M. SANCHEZ, M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 9

M.DIONIS DU SEJOUR, M. BENATTI, M. LLORCA, M. N'KOLLO, M. ZAMBONI, M. RAUCH, M. RAYSSAC, MME FAGET ET M. TANDONNET.

Pouvoirs : 5

M. N'KOLLO A M. PINASSEAU
M. RAYSSAC A M. AMELING
M. BENATTI A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. LLORCA A MME MAIOROFF
MME FAGET A M. MEYNARD

Secrétaire de
séance :
**Clémence
BRANDOLIN-
ROBERT**

Date d'envoi de la
convocation :
02/04/2021

Expose :

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2020.

Dans un contexte économique national qui reste difficile notamment du fait de la crise sanitaire que nous traversons depuis un an maintenant, le résultat de l'exercice 2020 reste à un niveau acceptable et les finances de l'Agglomération tiennent bon.

Pour autant, l'Agglomération d'Agen est restée un partenaire et un soutien pour ses communes membres tant au niveau du fonctionnement (attributions de compensation et dotation de solidarité représentant plus de 20% de ses dépenses totales de fonctionnement) que de l'investissement (fonds de solidarité territoriale).

Dans le même temps, l'importance des investissements à réaliser en matière d'aménagement du territoire et de développement économique (infrastructures, réseaux, ...) et notre volonté de maintenir un niveau de service public correct notamment en termes de transport et sur les aménagements de réseaux de sa compétence (voiries d'intérêt communautaire, éclairage public, pluvial ...) continuent d'exiger de la collectivité la maîtrise à la fois de son niveau d'épargne brute et de sa capacité de désendettement.

Avec une épargne brute de 20,1% et une capacité de désendettement de 7,8 ans à la clôture de l'exercice 2020, l'Agglomération continue de tenir le cap financier qu'elle s'est fixé et préserve ses marges de manœuvre pour investir.

Pour chacun des 10 budgets de l'Agglomération (un budget principal et 9 budgets annexes), vous seront présentées les principales réalisations en fonctionnement et en investissement ainsi que les principaux ratios de pilotage.

I - BUDGET PRINCIPAL

La mutualisation effective depuis le 1^{er} janvier 2015 se traduit comptablement par la prise en charge sur le budget principal de l'Agglomération de l'ensemble des dépenses et recettes (directes et indirectes) liées au personnel de l'Administration commune (Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen). Toutefois, afin de permettre une comparaison à périmètre constant des charges et ressources propres à l'Agglomération et aux compétences qu'elle exerce statutairement, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen (A).

Dans le contexte de crise sanitaire, le contrat de Cahors visant à contraindre l'évolution des dépenses de fonctionnement a été suspendu par l'Etat, mais on verra que l'impact de cette crise a finalement pu être amorti d'un point de vue budgétaire (B).

Enfin, bien qu'en léger recul par rapport à 2019, le rythme d'investissement reste soutenu (C).

A - UN NIVEAU D'EPARGNE BRUTE PRESERVE

1) Les soldes intermédiaires de gestion

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	CA15	CA16	CA17	CA18	CA19	CA 2020		CA20	% Var. CA20/CA19	Variation CA20/CA19
						Dépenses	Recettes			
+ 70 Vente de produits hors GRH	1 917	1 647	2 346	2 363	2 565		2 002	2 002	-21,9%	-563
+ 73 Impôts et taxes - versements aux communes (014)	33 574	36 417	35 186	36 608	37 610	10 764	48 445	37 681	0,2%	71
+ 74 Dotations et subventions hors GRH	13 577	12 334	12 127	11 545	12 310		12 523	12 523	1,7%	213
+ 75 Produits de gestion courante	1 083	794	169	170	266		203	203	-23,7%	-63
Recettes courantes de fonctionnement (A)	50 151	51 192	49 828	50 686	52 751	10 764	63 173	52 409	-0,6%	-342
- 60 Achats	3 069	3 097	3 296	3 113	3 322	3 762		3 762	13,2%	440
- 61 Services extérieurs	9 286	9 455	9 691	9 923	9 596	10 424		10 424	8,6%	828
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 103	2 648	2 738	2 643	3 075	2 826		2 826	-8,1%	-249
- 65 Charges de gestion courante	8 105	7 575	7 290	7 578	9 794	8 738		8 738	-10,8%	-1 056
Dépenses externes de fonctionnement (B)	23 563	22 775	23 015	23 257	25 787	25 750	0	25 750	-0,1%	-37
Valeur ajoutée (C = A - B)	26 588	28 417	26 813	27 429	26 964			26 659	-1,1%	-305
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	153	93	108	100	254	266		266	4,7%	12
- Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	13 725	13 858	14 397	14 732	14 683	14 775	329	14 446	-1,6%	-237
Dépenses internes de fonctionnement (D)	13 878	13 951	14 505	14 832	14 937	15 041	329	14 712	-1,5%	-225
Epargne de gestion (E = C - D)	12 710	14 466	12 308	12 597	12 027			11 947	-0,7%	-80
+ 76 Produits financiers		4	0	0	0			0		0
- 66 Charges financières	1 711	1 271	1 173	1 047	1 029	982		982	-4,6%	-47
Résultat financier de fonctionnement (F)	1 711	1 267	1 173	1 047	1 029	982	0	982	-4,6%	-47
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	10 999	13 199	11 135	11 550	10 998			10 965	-0,3%	-33
+ 77 Produits exceptionnels	977	362	480	1 294	7 595		584	584	-92,3%	-7 011
- 67 Charges exceptionnelles	361	235	193	369	1 874	308		308	-83,6%	-1 566
Résultat exceptionnel (H)	616	127	287	925	5 721	308	584	276	-95,2%	-5 445
Autofinancement (I = G + H)	11 615	13 072	11 422	12 475	16 719			11 241	-32,8%	-5 478

Ce tableau met en exergue les principaux postes de dépenses en section de fonctionnement par nature et décompose la constitution des principaux soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, épargne de gestion et enfin épargne brute (ici calculée hors dépenses et recettes exceptionnelles). Leur comparaison avec l'exercice précédent permet d'en mesurer les évolutions.

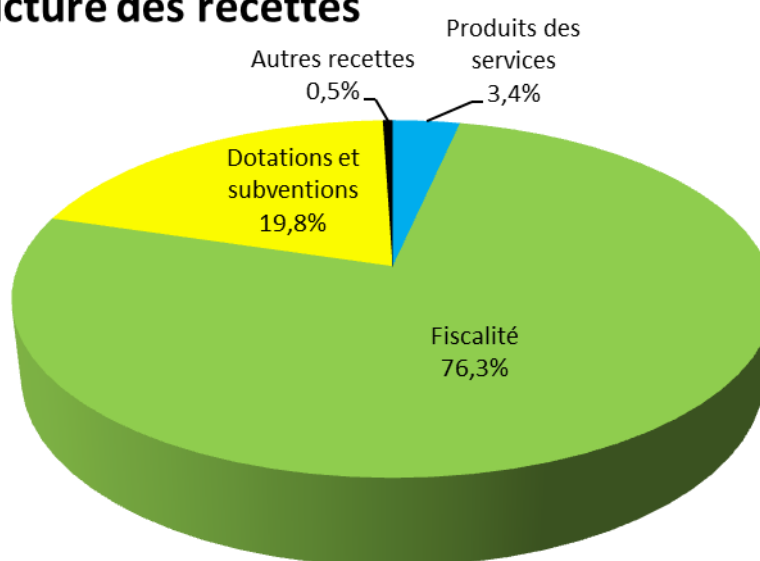
Au total, les recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnelles) s'élèvent à 63 502k€ contre 63 788k€ en 2019 soit une régression de 0,4%.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement (hors exceptionnelles) s'élèvent à 52 537k€ contre 52 790k€ en 2019 soit une diminution de 0,5%.

In fine, l'épargne brute enregistre une baisse de 0,3%, s'établissant à 10 965k€ contre 10 998k€ en 2019, ce qui est à relativiser au regard du contexte de crise sanitaire. En effet, compte tenu de la contraction des recettes, le taux d'épargne brute est en légère progression (20,1% en 2020 contre 20% en 2019).

2) Les recettes de fonctionnement

Structure des recettes

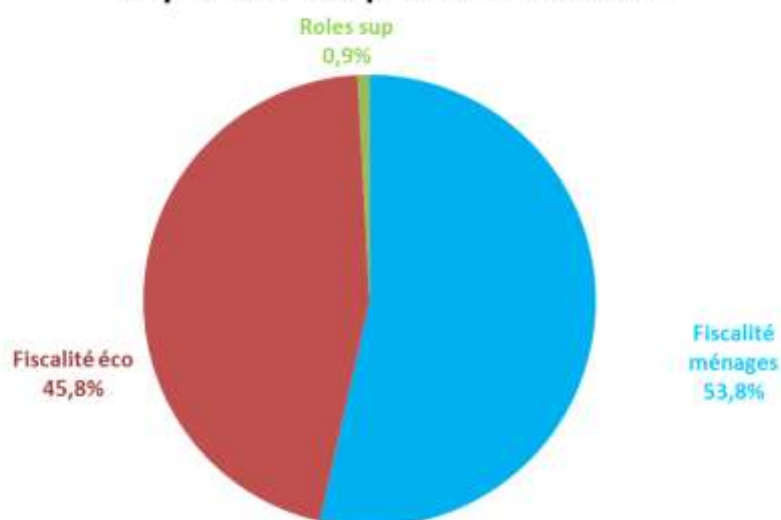


Les recettes de fonctionnement de l'Agglomération d'Agen sont composées aux $\frac{3}{4}$ par le produit de la fiscalité. La deuxième source de financement du budget principal de l'Agglomération repose sur les dotations et subventions en provenance essentiellement de l'Etat. Les autres recettes (produits des services et du domaine, atténuations de charges, autres produits de gestion courante) représentent moins de 4% des ressources de l'Agglomération.

a- La fiscalité

Jusqu'en 2020 (nous verrons dans le rapport du BP 2021 les conséquences de la réforme fiscale ayant conduit à la suppression de la taxe d'habitation), les ressources fiscales de l'Agglomération étaient issues majoritairement des taxes dites « ménages » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Il est toutefois à noter que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est une taxe affectée, destinée à couvrir les dépenses en matière de collecte et traitement des déchets (cf infra sur l'équilibre du budget en question).

Répartition du produit fiscal 2020



Les impôts « ménages » ont progressé de 2,1% entre 2019 et 2020, ce qui représente un gain de produit d'environ 500k€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol20/19
TH	10 320	10 914	11 065	11 309	11 712	11 961	2,1%
TEOM	10 691	11 456	11 665	11 895	12 229	12 492	2,2%
TFPNB et TAFNB	256	266	270	276	283	288	1,8%
<i>sous total fiscalité ménages</i>	<i>21 267</i>	<i>22 636</i>	<i>23 000</i>	<i>23 480</i>	<i>24 224</i>	<i>24 741</i>	<i>2,1%</i>

Le second pilier de la fiscalité communautaire repose sur les impôts dits « économiques » acquittés par les entreprises du territoire. Ce produit est en augmentation par rapport à 2019 de 488k€ (soit +2,4%). Les produits de cotisation foncière des entreprises (CFE +3,9%) et de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE +0,6%) témoignent d'une bonne dynamique du tissu économique de l'agglomération. La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) sont quant à elles plus volatiles.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol20/19
CFE	10 248	10 660	11 041	11 263	11 578	12 032	3,9%
TASCOM	1 328	1 489	1 931	1 515	1 604	1 587	-1,1%
CVAE	6 471	8 464	6 581	6 715	6 916	6 958	0,6%
IFER	629	475	507	500	489	498	1,8%
<i>sous total fiscalité économique</i>	<i>18 676</i>	<i>21 088</i>	<i>20 060</i>	<i>19 993</i>	<i>20 587</i>	<i>21 075</i>	<i>2,4%</i>

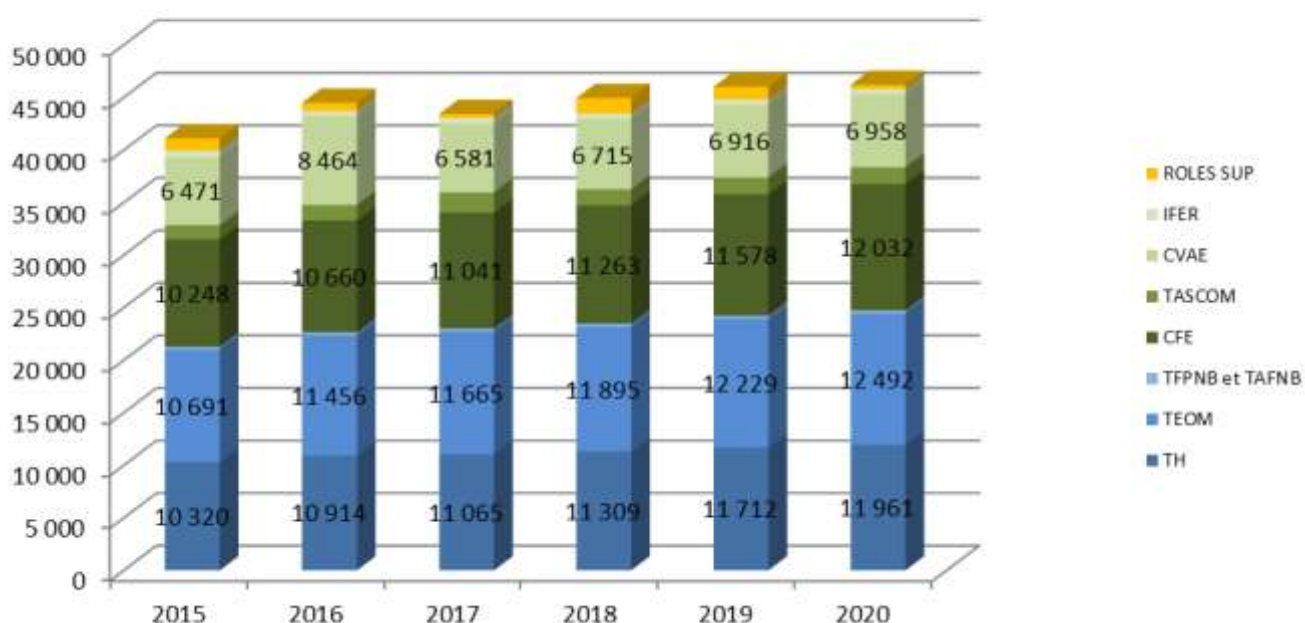
Rappelons qu'en 2016, la progression de la fiscalité économique avait été marquée de manière ponctuelle et pour partie exceptionnelle :

- par la progression du produit de CVAE qui a profité de résultats exceptionnels du groupe BMS-UPSA en 2014 et des effets de la territorialisation de cet impôt, effets dont l'AA a perdu le bénéfice en 2017 du fait de la scission du groupe en deux branches distinctes en avril 2015,
- par l'intégration des communes de Castelculier et Saint Pierre de Clairac au 1^{er} janvier 2016 dont une partie de la fiscalité avait été transférée à l'AA (transfert de fiscalité par ailleurs compensé par l'attribution de compensation versée par l'AA à ces communes).

A noter un montant très bas de rôles supplémentaires (394k€), après les deux années exceptionnelles qu'ont représenté 2018 et 2019. Ces recettes supplémentaires proviennent essentiellement de redressements d'entreprises à la suite de contrôles fiscaux (dont le nombre a probablement été réduit en 2020 du fait de la crise sanitaire et du confinement). Pour autant, ces régularisations opérées sur des taxations des années antérieures sont par essence très fluctuantes d'une année à l'autre.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ROLES SUP	1 179	780	373	1 484	1 215	394

Evolution de la composition du produit fiscal



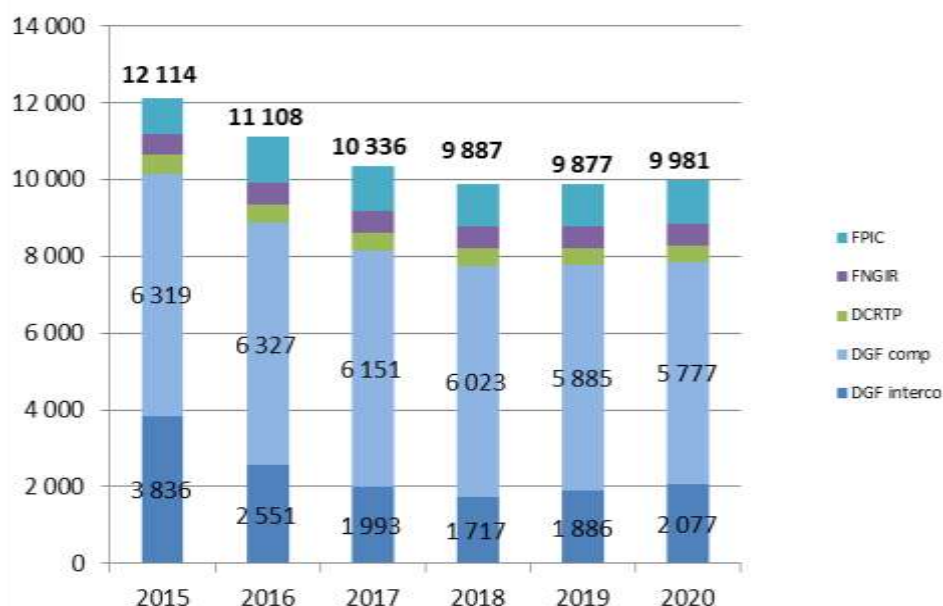
b- Les dotations

Alors même que le dispositif gouvernemental ayant institué la contribution à l'effort de redressement des finances publiques (CERFP) qui a fait perdre à l'AA 3,6M€ de dotation globale de fonctionnement (DGF) entre 2014 et 2017, a pris fin en 2017, les dotations comptabilisées au chapitre 74, ont continué de baisser jusqu'en 2019. Grâce à la réforme de la dotation d'intercommunalité, dont elle tire profit, l'AA voit, pour la première fois en 2020, le montant total des dotations augmenter (+1%).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF interco	3 836	2 551	1 993	1 717	1 886	2 077
DGF comp	6 319	6 327	6 151	6 023	5 885	5 777
DCRTP	483	483	483	483	451	435
FNGIR	566	566	566	565	566	566
FPIC	910	1 181	1 143	1 099	1 089	1 126
TOTAL	12 114	11 108	10 336	9 887	9 877	9 981

A la différence de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) que la loi de finances 2019 a fait rentrer dans les variables d'ajustement, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est resté stable sur toute la période.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est monté en puissance de 2014 à 2016, puis le Gouvernement ayant gelé l'évolution de cette enveloppe, il a stagné voire diminué. On observe toutefois un léger regain sur 2020 (+3,4%).



La DGF représente une part prépondérante dans l'enveloppe des dotations perçues par l'AA (près de 80%). Elle comporte deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. La dotation de compensation est écartée chaque année pour financer l'enveloppe globale des dotations de l'Etat. Toutefois, la loi de finances 2019 a réformé les modalités de calcul de la dotation d'intercommunalité et l'AA a vu sa dotation d'intercommunalité augmenter de 169k€ en 2019 puis 191k€ en 2020. Elle atteindra son niveau spontané (2 093k€) en 2021. Cette augmentation étant supérieure à la baisse de la dotation de compensation, la DGF totale de l'AA progresse légèrement (+83k€). Cela ne suffit toutefois pas à masquer les crédits perdus depuis 2013 (-4,2M€).

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Baisse cumulée 2013-2020
Dotation d'intercommunalité (DI)	5 523 629	5 513 440	5 569 150	5 523 519	5 603 182				
CERFP		-532 915	-1 733 395	-2 972 512	-3 610 610				
DI après CERFP	5 523 629	4 980 525	3 835 755	2 551 007	1 992 572	1 717 154	1 886 371	2 077 157	-3 446 472
Dotation de compensation	6 530 773	6 459 840	6 318 857	6 327 210	6 151 393	6 022 941	5 884 648	5 777 058	-753 715
Total	12 054 402	11 440 365	10 154 612	8 878 217	8 143 965	7 740 095	7 771 019	7 854 215	-4 200 187
Evol / n-1		-614 037	-1 285 753	-1 276 395	-734 252	-403 870	+30 924	+83 196	83 196
Evol / n-1 en %		-5,1%	-11,2%	-12,6%	-8,3%	-5,0%	0,4%	1,1%	-34,8%

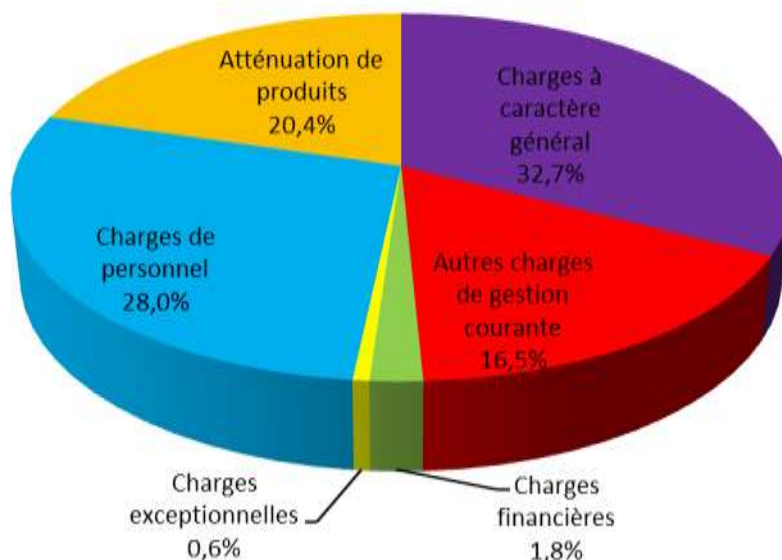
c- Les autres recettes

Elles ne représentent que 3,9% des recettes de fonctionnement totales. On y trouve principalement :

- les remboursements effectués par des organismes tiers (EPFL, OTI) pour la mise à disposition d'agents,
- les droits d'entrée d'Aquasud,
- les paiements des familles pour les prestations d'accueil en crèches et centres de loisirs,
- depuis 2019, les redevances liées à l'activité du marché au bétail,
- les mouvements inter budgets (remboursement de frais des budgets annexes régies et DSP eau et assainissement au budget principal), à l'exclusion des frais de personnel depuis 2019,
- les remboursements effectués par la Ville et le CCAS pour des prestations exécutées ou des fournitures fournies par l'AA et le produit des loyers.

3) Les dépenses de fonctionnement

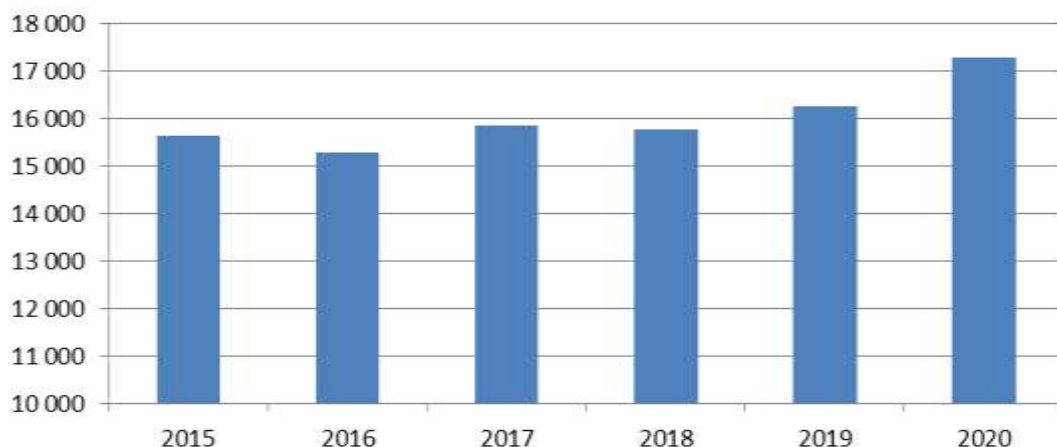
Structure des dépenses de fonctionnement



Les deux principaux postes de dépenses sont, sans surprise les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012). Le chapitre 011 représente 17,3M€ en 2020 et le chapitre 012 14,8M€. Suivent ensuite les atténuations de produits (chapitre 014) constituées principalement des attributions de compensation et de la dotation de solidarité versées aux communes. Enfin, les autres charges de gestion courante (chapitre 65), représentant 16,5% du budget, sont composées des indemnités des élus et surtout des subventions et participations versées à différents organismes.

a- Les charges à caractère général

Evolution des charges à caractère général (Chap 011 en k€)



Atteignant 17 281k€ en 2020, les charges à caractère général sont en progression d'environ 1M€ (soit un peu plus de 6%) par rapport à 2019. Après avoir enregistré une nette diminution entre 2014 et 2016, elles subissent l'inflation du coût des fluides et l'augmentation du périmètre d'intervention de l'AA (intégration de 2 nouvelles communes, transfert de l'entretien des zones d'activité dans le cadre de la loi Notre, entretien des nouvelles infrastructures créées...).

Parmi les causes de cette hausse, on peut notamment pointer :

- l'augmentation de la facture d'électricité pour l'éclairage public : +318k€ (ce qui pose vraiment la question de la nécessité de l'investissement dans le « plan lumière » destiné à moderniser le parc de lampadaires, avec notamment l'installation d'équipements photovoltaïques et le relamping en leds déjà entamé depuis 2 ans) ;
- l'achat de masques pour le personnel de l'Agglomération et pour le compte des communes membres (l'Agglomération étant chef de file d'un groupement de commande et ayant reçu en contrepartie l'aide financière de l'Etat et le remboursement du coût net par les autres membres du groupement) : +350k€ ;
- la maintenance des nouveaux équipements créés par l'Agglomération : +123k€ sur l'entretien des ouvrages de protection contre les crues (digue de Boé) ;
- la hausse des coûts de collecte et traitement des déchets : +372k€ (voir paragraphe spécifique).

b- Les charges de personnel

Les dépenses brutes de personnel sur l'exercice 2020 s'élèvent à 14 775k€. Elles sont en baisse de 145k€ (soit -0,97%) par rapport à 2019.

Cette diminution des dépenses s'explique notamment par les mobilités internes des agents de l'Agglomération vers la Ville d'Agen ainsi que l'application des clés de répartition 2020 engendrant le passage de 9 ETP de l'Agglomération vers la Ville d'Agen.

De plus, la crise sanitaire a conduit à la fermeture d'équipements intercommunaux se traduisant par des dépenses non effectuées en 2020 comme le non remplacement d'agents dans le service des sports et le non recours à certains saisonniers, expliquant en partie la faible réalisation d'un compte d'administratif 2020 par rapport aux estimations du BP 2020 prévoyant une évolution en brut de +0,13%.

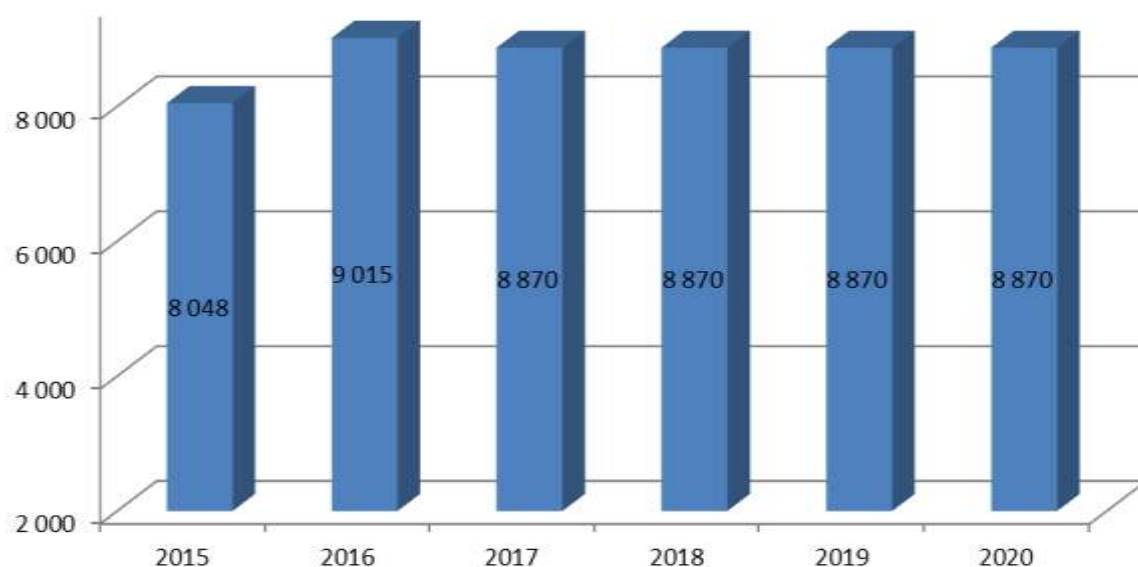
De même on constate une baisse de la cotisation du CNFPT résultant du vote du conseil d'administration dispensant les collectivités de cotisation pour les mois de novembre et décembre 2020.

Cependant, cette baisse a été atténuée par le versement de la prime COVID (179k€) et par le remplacement des agents titulaires bénéficiant d'autorisation spéciale d'absence pour fermeture d'école ou pour les agents vulnérables face au COVID par des agents contractuels afin que la collecte des ordures ménagères soit maintenue pendant la crise sanitaire.

	Nature officielle	CA 2019	CA 2020	Ecart BP 2020 et CA 2019
6215			45 199	45 199
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	107 103	67 867	-39 236
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	62 786	61 986	-800
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	41 140	40 182	-958
6336	COTISATIONS AU CNFPT et CDG	104 706	90 394	-14 312
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	6 086 765	5 955 260	-131 505
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL TRAITEMENT, IND. DE RESIDENCE	191 047	170 038	-21 009
64118	INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE dont prime covid	1 979 298	1 951 799	-27 498
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	1 891 269	1 967 296	76 027
64138	AUTRES INDEMNITES dont prime covid	427 709	510 351	82 642
64162	EMPLOI D'AVENIR	7 438	0	-7 438
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION (CAE)	-	215	215
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	96 663	51 703	-44 961
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	1 634 087	1 624 019	-10 067
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	2 063 466	2 015 381	-48 085
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	92 160	95 459	3 299
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	83 888	80 988	-2 900
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	-	0	0
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 590	1 828	238
6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	2 711	1 994	-717
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	-	0	0
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	41 570	38 971	-2 599
6478	Tickets restau	4 117	1 599	-2 519
6488	AUTRES CHARGES	200	2 248	2 048
	Demi-traitement			0
	SOUS TOTAL 12	14 919 712	14 774 778	-144 934

c- Les atténuations de produits

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION



Les attributions de compensation (AC) versées aux communes sont arrêtées chaque année sur la base des calculs établis par la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Il n'y a pas eu de nouveau transfert de charges depuis l'intégration, en 2016, des communes de Castelculier et Saint-Pierre de Clairac, et depuis 2017, avec le transfert de la gestion des zones d'activité économique induit par la loi NOTRe.

Le volume des AC versées en 2020 est donc identique à celui versé depuis 2017, soit 8 870K€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) dite « historique » représente quant à elle 1 641k€.

Enfin, l'AA a reversé en 2020, 139k€ de taxe de séjour à l'OTI, 84k€ de dégrèvements de TASCOT et 28k€ de contribution au titre du FPIC.

d- Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 (8 738k€ en 2020) est en diminution sensible par rapport à 2019 (- 1056k€ soit -10,8%). Ne figurent dans le graphique ci-dessous que les subventions dont le montant a été au moins une fois supérieur à 75K€ pendant le mandat écoulé.

Chapitre 65 - Subventions supérieures à 75k€

en K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CONTINGENT SDIS	2 997	3 133	3 146	3 171	3 193	3 227
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE TAG					1 700	756
UNIVERSITES (PIN, DUSA, QLIO-GACO, INDL)	498	663	821	692	707	760
SMAD	766	766	713	950	1 200	600
COHESION SOCIALE ET CONTRAT DE VILLE	472	472	464	505	557	492
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE MIN					411	467
OTI	257	275	330	327	241	397
TICKETS RESTAURANT PERS AA					145	355
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE TRANSPORT	1 215	527			69	249
MISSION LOCALE	134	142	143	116	145	145
EPFL	147	218	260	204	180	124
UDAF (crèche de Roquefort)	171	81	81	101	101	101
COS PERS AA	89	80	80	94	95	95
PAYS	106	42	54	52	79	79
SUBV OTI SEM PROMO DESTINATION	205	110	116	122	45	42
SYNDICAT MIXTE MIN	146	107	0	234		
TOTAL	7 202	6 616	6 208	6 568	8 868	7 889

Le contingent obligatoire versé au SDIS évolue chaque année à la hausse. Compte tenu de la bonne dynamique de cession observée sur le budget annexe du TAG (cf paragraphe spécifique), la participation versée par le budget principal a pu être réduite de plus de moitié. La participation versée aux universités est en augmentation du fait de l'ouverture du parcours PACES. Fait majeur de 2020, la participation versée au syndicat mixte de l'aéroport a été divisée par 2 (-600k€) du fait de l'arrêt de la ligne aérienne au début de l'été. Le soutien à l'office de tourisme intercommunal (OTI) a été de son côté plus important du fait de la crise sanitaire (notamment au regard de la perte de taxe de séjour engendrée par la crise). Enfin, la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport (cf paragraphe spécifique) a également augmenté du fait de la crise sanitaire (notamment pour compenser la baisse du versement mobilité perçu sur ce budget).

e) L'équilibre du service de la collecte

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : exploitation

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	variations	
Collecte et traitement	7 872	7 510	7 857	7 903	7 966	8 295	329	4,1%
Personnel net	4 245	4 197	4 355	4 354	4 645	4 760	115	2,5%
Frais financiers					22	21	-1	-4,5%
Amortissement	850	739	745	696	829	813	-16	-1,9%
Total dépenses	12 967	12 446	12 957	12 953	13 462	13 889	427	3,2%
	2 317	2 084	2 335	2 348	2 470	2 071		
Recettes traitement	1 773	1 570	1 816	1 829	1 934	1 672	-262	-13,5%
Redevance spéciale	544	514	519	519	536	399	-137	-25,6%
TEOM	10 691	11 456	11 665	11 895	12 229	12 509	280	2,3%
Total recettes	13 008	13 540	14 000	14 243	14 699	14 580	-119	-0,8%
Recettes - dépenses	41	1 094	1 043	1 290	1 237	691	-546	-44,1%
produits à recouvrer par la TEOM	10 650	10 362	10 622	10 605	10 992	11 818		
(dépenses - recettes non fiscales)								
taux de couverture de la TEOM	100%	111%	110%	112%	111%	106%		
[teom / (dépenses - recettes non fiscales)]								

Il est à noter que les dépenses affichées n'intègrent que les charges « directes » du service opérationnel et ne contiennent pas les autres charges de structure qui ne sont pas aujourd'hui fléchées.

En 2020, le produit de la TEOM couvre à 106% le montant des charges du service public de gestion des déchets déduits des recettes non fiscales. Inférieur à 115%, cet excédent n'est pas considéré par la jurisprudence actuelle comme disproportionné.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Le service a su s'adapter au confinement mais aussi aux comportements des usagers.

En termes de dépenses, le service a eu à gérer plus d'emballages (+10%) et a été contraint de reporter les actions d'économies prévues (réemploi, filière gratuite déchets dangereux). Malgré un arrêt total de 2 mois, la suspension de la collecte des déchets verts n'a engendré qu'un seul mois d'économies. En effet, en sortie de confinement, ont été collectés en un mois une quantité équivalente à 2 mois.

En termes de recette, l'Agglomération n'a pas facturé sur les périodes de fermetures administratives la redevance spéciale aux organismes concernés (restaurants, école...), du fait de l'absence de production de déchets.

Par ailleurs, l'année 2020 est marquée par une hausse des coûts de traitement (stockage, incinération), liée à la hausse de la TGAP et à la réduction des capacités règlementaires et par un marché de vente de matériaux en berne (recette en baisse des ventes de matériaux plastiques triés, recettes nulles sur les fibreux).

B – ESTIMATION DES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

	BP 2020 (juillet)		DM 2020 (octobre)		CA 2020 (31/12)	
Dépenses fonctionnement (estimation des impacts Covid au 15/06/2020)	Charges supplémentaires liées à la gestion de la crise	Baisses de charges liées à la réduction de l'activité	Charges supplémentaires liées à la gestion de la crise	Baisses de charges liées à la réduction de l'activité	Charges supplémentaires liées à la gestion de la crise	Baisses de charges liées à la réduction de l'activité
masse salariale	141 505	-29 264	141 505	-29 264	179 214	-29 264
structures d'accueil petite enfance/jeunesse et équipements sportifs		-32 056		-64 000		-62 257
annulation d'événements/manifestations subventionnés		-110 900		-218 800		-173 025
équipements de protection individuelle et protocole sanitaire	411 500		411 500		356 758	
communication crise sanitaire et soutien commerçants			14 463		21 964	
baisse coût fluides et maintenance		-90 000		-129 000		-151 339
baisse prestations diverses		-20 812		-73 622		-32 355
coûts collecte ordures ménagères		-92 500	395 000	-112 500	288 261	
décalage à 2021 de la réalisation de certaines études				-145 580		-145 580
remises gracieuses	5 267		5 688		5 688	
arrêt ligne aérienne (participation SMAD)				-600 000		-600 000
impact subventions budgets annexes (transports) et satellites (OTI)	261 469	-194 716	910 000	-794 716	335 981	
TOTAL	819 741	-570 248	1 878 156	-1 567 482	1 187 866	-1 193 820
	249 493		310 674		-5 954	

	BP 2020 (juillet)		DM 2020 (octobre)		CA 2020 (31/12)	
Recettes fonctionnement (estimation des impacts Covid au 15/06/2020)	Baisses de recettes	Atténuation de charges	Baisses de recettes	Recettes supplémentaires	Baisses de recettes	Recettes supplémentaires
redevances services	-184 724		-412 242			-353 310
diverses aides	-9 867		-29 867	73 802		73 863
taxe de séjour	-143 983		-143 983			-114 931
remboursements perçus sur achat masques (rbt communes + aide Etat)		326 750		291 028		306 928
divers remboursements perçus	-20 218		-20 218			
recettes collecte (RS) et valorisation déchets			-167 172			-389 261
TOTAL	-358 792	326 750	-773 482	364 830	0	-476 711
	-32 042		-408 652		-476 711	

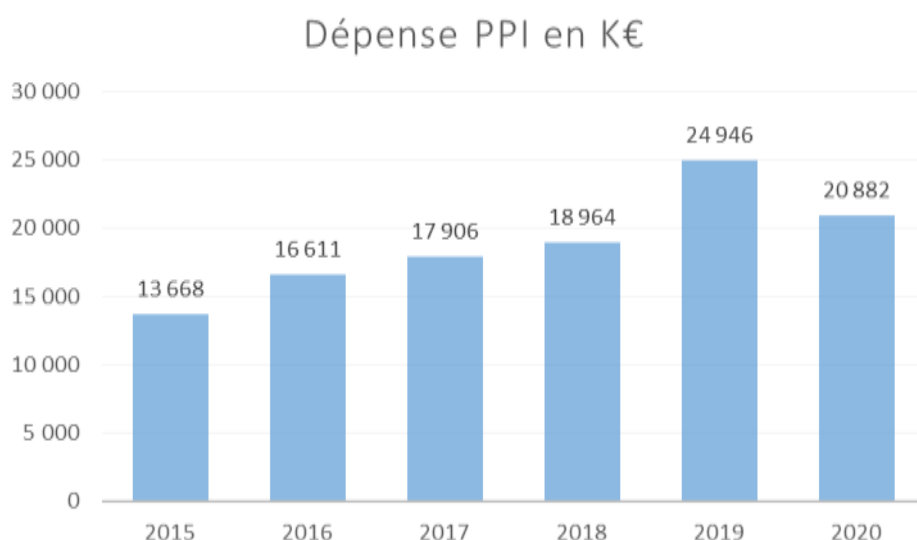
Impact net	-281 535	-719 326	-470 757
-------------------	-----------------	-----------------	-----------------

L'estimation que nous avons pu faire des impacts de la crise sanitaire a évolué au cours de l'année. L'impact net aura été finalement un peu plus important que ce que nous avons pu anticiper au moment du vote du budget mais un peu moins important que ce qui était anticipé au moment du vote de la décision modificative. Cela s'explique principalement par la conclusion, en toute fin d'année, d'un protocole d'accord avec le délégataire de service public qui gère la DSP transports, qui a permis d'obtenir le remboursement de sa part d'une partie de la contribution forfaitaire versée en 2020 et donc de réduire la subvention d'équilibre versée à ce budget annexe.

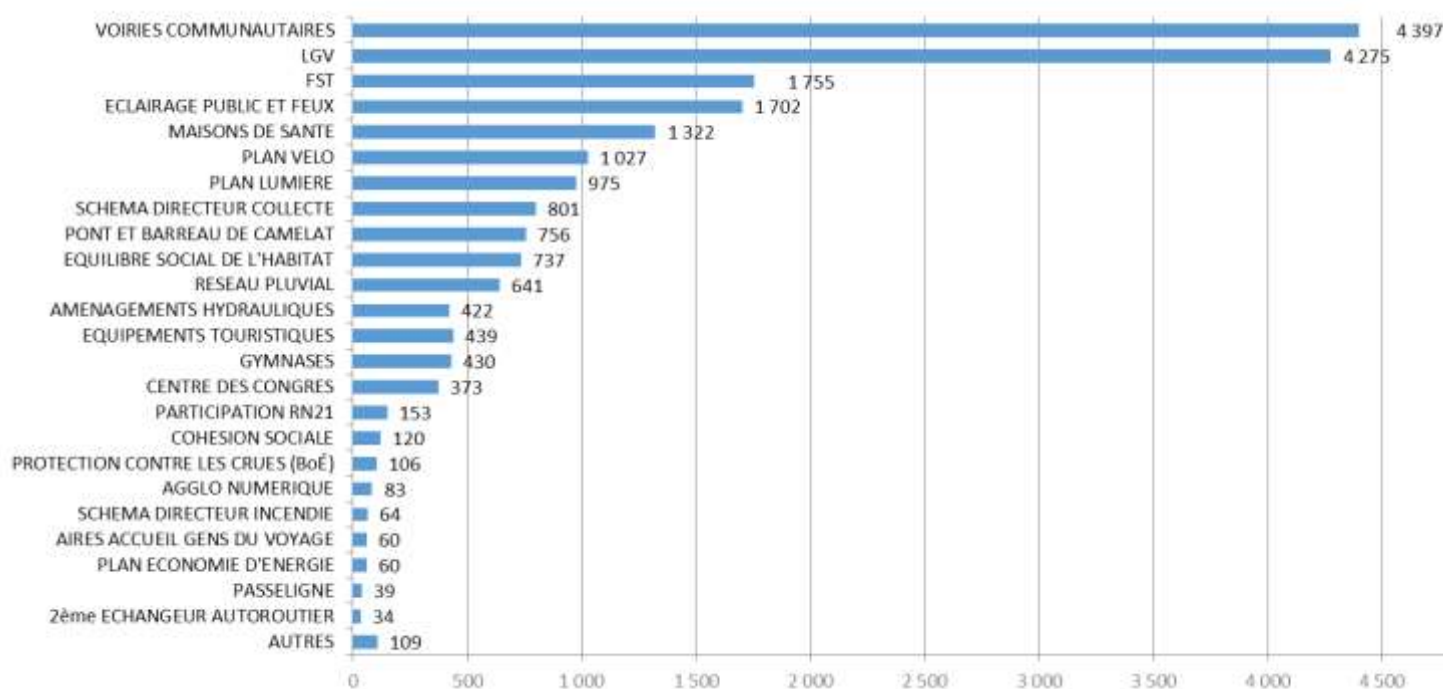
Plus généralement, on se rend compte que les dépenses supplémentaires (prime covid versée au personnel, achat de masques, coûts de collecte des ordures ménagères, remises gracieuses, subventions à l'office de tourisme et au budget annexe transports) ont été compensées par des baisses de charges liées à la réduction de l'activité (au premier rang desquelles l'arrêt de la ligne aérienne qui a permis de réduire de 600k€ la participation versée au syndicat qui gère l'aéroport).

C – UN RYTHME D'INVESTISSEMENT SOUTENU

Les réalisations relatives aux dépenses inscrites au plan pluriannuel d'investissement (hors remboursement en capital de la dette et hors maintenance) sur le budget principal au titre de l'exercice 2020 représentent un peu moins de 21M€ d'investissement brut (contre 25M€ en 2019) et 18M€ net après déduction des subventions (contre 22M€ en 2019).



En 2020, les investissements principaux ont porté sur les voiries communautaires (4 397k€), la LGV avec le versement du solde de la participation versée sur le tronçon Bordeaux-Tours suite à la signature du protocole transactionnel avec RFF (4 275 k€), le FST (1 755k€), l'éclairage public (1 702k€), les maisons de santé avec la maison de santé de Donnefort (1 332k€), le plan vélo (1 027k€), le plan lumière (975k€), le schéma directeur collecte (801k€) et les acquisitions foncières et études relatives au projet de pont et barreau de Camélat (756k€).



D - DES RATIOS DE PILOTAGE PRESERVES

En K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses de gestion	48 598	48 750	49 418	49 899	51 761	51 555
Recettes de gestion	61 308	63 216	61 726	62 496	63 788	63 502
Epargne de gestion	12 710	14 466	12 308	12 597	12 027	11 947
Frais financiers	1 711	1 271	1 173	1 047	1 029	982
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 999	13 199	11 135	11 550	10 998	10 965
Taux d'épargne brute	20,7%	24,3%	21,1%	21,7%	20,0%	20,1%
Encours de dette au 31/12	68 234	67 875	69 673	72 265	82 870	85 165
Remboursement capital	7 355	8 802	9 202	9 411	8 766	9 705
Encours dette au 31/12 épargne brute	6,2 ans	5,1 ans	6,3 ans	6,3 ans	7,5 ans	7,8 ans

Près de 11M€, soit 20,1% des recettes réelles de fonctionnement (déduction faite des AC) ont pu être dégagés sur la section de fonctionnement pour financer les investissements.

Malgré tout, l'augmentation des dépenses d'investissement a conduit à recourir à l'emprunt sur l'exercice 2020 à hauteur de 12M€ (10M€ d'emprunts souscrits fin 2019 en couverture des reports 2019 sur 2020 et 2M€ complémentaires souscrits sur l'exercice 2020). L'endettement sur l'exercice 2020 est donc de l'ordre de 2,3M€, l'encours de dette passant de 82,9M€ à 85,2M€.

Par conséquent, la capacité de désendettement passe à 7,8 ans, ce qui reste en dessous du seuil règlementaire de 12 ans.

II– BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

Après 2 exercices où ce budget annexe est parvenu à s'autofinancer seul, l'exercice 2019 a nécessité le versement d'une subvention du budget principal pour parvenir à l'équilibre de 69k€.

Sur l'exercice 2020, on peut considérer que la perte de recette de versement mobilité induite par la crise sanitaire (-596k€) a été en partie compensée par le remboursement effectué par le délégataire en lien avec la diminution du service rendu pendant le confinement (528k€).

Néanmoins, une augmentation des dépenses (+373k€) a nécessité d'appeler une subvention du budget principal plus importante qu'en 2019 (247k€).

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	variations	
Participation Kéolis	6 464	6 389	6 335	6 409	6 676	7 316	7 383	67	0,9%
Masse salariale						125	172	47	37,6%
Transports scolaires	1 184	694	144	111	104	114	264	150	131,6%
Autres dépenses	451	369	334	311	281	185	306	121	65,4%
Amortissements	741	831	762	770	692	673	661	-12	-1,8%
Total	8 840	8 283	7 575	7 601	7 753	8 413	8 786	373	4,4%
RECETTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	variations	
VM	5 515	5 742	5 616	6 324	6 210	6 760	6 164	-596	-8,8%
CD47 (Région dep 2017)	1 106	1 106	1 106	1 106	1 106	1 220	1 352	132	10,8%
DGD	194	194	194	194	194	194	194	0	0,0%
Rbt impact Covid Keolis							528		
Autres	34	26	132	165	157	170	301	131	77,1%
Total	6 849	7 068	7 048	7 789	7 667	8 344	8 539	195	2,3%
NET Recettes - dépenses	-1 991	-1 215	-527	188	-86	-69	-247	-178	258,0%
<i>variation</i>	<i>-2 193</i>	<i>776</i>	<i>688</i>	<i>715</i>	<i>-274</i>	<i>17</i>	<i>-178</i>		

Dans l'attente de la nouvelle DSP, les dépenses d'investissement ont été volontairement limitées à l'acquisition de mobilier urbain pour les arrêts de bus et de vélos électriques comme prévu dans l'avenant 8 (38k€ au total). Compte tenu de la modestie de ces dépenses, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt.

Ainsi, l'encours de dette n'est plus que de 840k€ au 31/12/2020 sur ce budget.

III– BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE »

Le budget annexe des zones d'activité économique retrace les travaux d'aménagement et les cessions de lots aménagés sur plusieurs zones déclarées d'intérêt communautaire. Lorsque l'aménagement d'une zone est achevé et que l'ensemble des terrains sont vendus, la zone est clôturée. Le déficit ou l'excédent constaté est alors transféré au budget principal.

Les 3 principales zones sur lesquelles l'Agglomération est intervenue sur le mandat écoulé sont :

- ✓ Donnefort à Agen, de 2014 à 2016,
- ✓ Agropole à Estillac, avec la fin des travaux sur Agropole 2 et surtout l'aménagement d'Agropole 3,
- ✓ Sun Valley à Roquefort, pour la réalisation d'une voirie d'accès permettant de desservir les 3 derniers lots avec notamment 364k€ de dépenses en 2019.

Mise à part Donnefort, la commercialisation de ces zones est bien avancée. Ainsi, en 2020, comme les années précédentes, plusieurs cessions de terrains ont été réalisées :

- ✓ Sun Valley à Roquefort : cession à l'entreprise DTS,
- ✓ Agropole 3 à Estillac : cessions aux entreprises VEGECROC, Cité Gourmande et Le Chef pour des extensions.

Entre 2014 et 2020, près **de 52 hectares** de foncier public économique ont été cédés sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire relevant de la compétence de l'Agglomération d'Agen.

Les dépenses et recettes réalisées en 2020 sur ce budget sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

<i>dépenses en k€</i>	REALISE 2020
LACOURBE ACQUISITION TERRAIN	1
AGROPOLE 2 ET 3 ETUDES ET TRAVAUX	9
LA ROUBIAQUE ETUDES ET TRAVAUX	5
SUN VALLEY ETUDES ET TRAVAUX	217
FRAIS DIVERS	24
TOTAL	257

<i>recettes en k€</i>	REALISE 2020
AGROPOLE 2 ET 3 CESSIONS	665
AGROPOLE REMBT TRAVAUX ACQUIREUR	66
AGROPOLE REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT	34
SUN VALLEY VENTE TERRAIN	421
REVISIONS NEGATIVES MARCHES	5
TOTAL	1 190

Sur ce budget, l'encours de dette est de 2,2M€ au 31/12/2020 (emprunt de 3M€ souscrit en 2016 sur une durée de 15 ans).

IV – BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer le bilan de cette opération majeure d'aménagement.

Les acquisitions de terrain nécessaires à cette opération sont réalisées par l'Etablissement Public Foncier Local Agen Garonne (EPFL) pour le compte de l'Agglomération d'Agen.

En 2020, on retrouve donc :

	2 020
DEPENSES	
Acquisitions & frais annexes	679 588
Etudes générales	26 019
Etudes s/trx & Travaux	918 086
Frais financiers	284 756
Frais de Fonctionnement	154 220
Frais sur ventes (commercialisation)	168 345
Fonds de concours versés	5 623
TOTAL DEPENSES	2 249 384
RECETTES	
Subventions	81 055,00
Cessions terrains	1 367 993
TOTAL RECETTES	2 213 688

Les dépenses ont principalement porté en 2020 sur :

- les travaux de fouilles d'archéologie préventive,
- les accès aux lots,
- le remboursement des frais de portage de l'EPFL et le rachat anticipé des parcelles concernées par le protocole d'accord signé avec SNCF Réseaux.

En recettes, la commercialisation s'est poursuivie, après l'installation de la plateforme régionale ULOG en 2018 (1,6M€), avec l'implantation, en 2019, de deux nouvelles entreprises (BEPCO et GEODIS). L'année 2020 marque fortement cette nouvelle dynamique et enregistre ainsi quatre nouvelles cessions de lots et démarrages de chantier (IGS, CHABRIE, SATAR, ACMG) pour un montant d'environ 1,4M€.

In fine, alors que le budget avait été financé exclusivement par l'emprunt sur les exercices précédents, le recours à l'emprunt s'est limité à 1,2M€ en 2020 et a été complété par une participation du budget principal de 756k€. Ainsi, l'encours de dette aura été stabilisé sur cet exercice et s'élève à 25,5M€ au 31/12/2020.

V – BUDGET ANNEXE « INCUBATEUR PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES »

Afin de permettre un suivi spécifique de ce projet, il a été créé lors du vote du BP 2018, un budget annexe spécifique pour la réalisation de cette opération.

En 2018, les dépenses ont uniquement concerné l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire auprès du budget annexe TAG (185k€). Des études ont été réalisées en 2019 (66k€) et 2020 (66k€). Ces dépenses ont été financées par emprunt et l'encours de dette au 31/12/2020 est de 349k€.

En section de fonctionnement, la couverture des frais financiers a nécessité le versement d'une modeste subvention d'équilibre en provenance du budget principal (3k€).

VI – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

L'Agglomération d'Agen a repris la gestion du marché d'intérêt national (MIN) au 1^{er} janvier 2019 après la dissolution du syndicat mixte qu'elle composait avec le Département de Lot-et-Garonne qui a souhaité s'en retirer. L'exploitation du site étant confiée à la SOLOGEMIN, le budget annexe ne retrace donc que les dépenses et recettes liées au statut de propriétaire de l'AA.

Ainsi, l'AA assume la charge :

- des taxes foncières (dont remboursement de la taxe foncière grevant les bâtiments de la SATAR) à hauteur de 324k€,
- des emprunts souscrits par le Syndicat mixte (remboursement en capital et intérêts).

En 2020, elle a également dû prendre en charge une dépense exceptionnelle liée à l'indemnité d'éviction versée à Val d'Agen (60k€).

La seule recette qui vient contrebalancer ces dépenses est la perception d'une redevance relative à l'installation de panneaux photovoltaïques (30k€).

Par conséquent, la section de fonctionnement est équilibrée par une subvention du budget principal qui s'est élevée à 467k€ en 2020 (en augmentation de 56k€ par rapport à 2019). Il convient de souligner que la contribution de l'AA au Syndicat mixte avant sa dissolution (40%) était de 127k€ en 2018.

En investissement, alors qu'aucun investissement significatif n'avait été réalisé par le syndicat depuis plusieurs années, l'année 2020 a été consacrée à la réalisation de plusieurs études de faisabilité (37k€) permettant d'anticiper la valorisation et la densification économique de cet important parc d'activités, tant foncier qu'immobilier (28 hectares pour 5,2 hectares de bâtiments). Une première étape de réflexion a été menée dans le cadre d'un appel à projet régional « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux ». Cette opération s'articulait autour de trois grands objectifs stratégiques :

- Stimuler la production locale, l'adaptation aux besoins, la promotion et l'écoulement des produits en circuits courts ;
- Attirer, démarcher et contractualiser avec les professionnels aval des filières alimentaires pour orienter leurs approvisionnements sur des produits de proximité et de qualité ;
- Moderniser le MIN d'Agen pour servir d'interface privilégiée comme plateforme logistique multiservices de l'alimentation et de mise en relation amont-aval des acteurs pour favoriser le développement des circuits locaux.

L'agglomération a également participé à hauteur de 60k€ de fonds de concours pour la création d'une plateforme de déchets par l'exploitant du MIN (SOLOGEMIN), qui doit permettre la valorisation annuelle de plus de 1 200 tonnes de déchets.

Aucun n'emprunt n'a été levé pour couvrir ces premiers investissements. L'encours de dette (hérité du syndicat mixte), s'élève donc, sur ce budget, à 121k€ au 31/12/2020.

VII - BUDGETS ANNEXES « EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC »

Avec la conclusion d'un nouveau contrat unique de délégation de service public pour la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire et d'un nouveau contrat unique de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire les anciens budgets DSP eau, régie eau, DSP assainissement et régie assainissement ont été supprimés au 1^{er} janvier 2019 et il n'existe plus qu'un budget annexe eau et un budget annexe assainissement.

Afin de faciliter la lecture de l'évolution des chiffres sur le mandat, les données des anciens budgets annexes ont été consolidées pour chaque compétence pour les années 2014 à 2018.

Sur le mandat, ces budgets auront connu 2 années marquantes :

- 2016 avec l'aboutissement du transfert du patrimoine et des emprunts relatifs aux communes ayant quitté le Syndicat Eau 47 lors de leur adhésion à l'AA en 2013 mais aussi la récupération d'actifs et de passifs à la suite de la dissolution du SIVOM Agen Est consécutive à l'adhésion de la commune de Castelculier à l'AA,
- 2019 avec la résiliation anticipée (qui a donné lieu au versement d'indemnités de rupture) des anciens contrats de DSP avec VEOLIA et SUEZ et la conclusion de deux nouveaux contrats de DSP avec la SAUR conduisant à l'harmonisation et la réduction du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Budget Eau

(En K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	3 471	3 580	3 782	3 782	3 391	1 486
- Dépenses réelles de fonctionnement	1 070	995	883	1 132	1 947	954
= EPARGNE DE GESTION	2 401	2 585	2 899	2 650	1 444	532
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	69,2%	72,2%	76,7%	70,1%	42,6%	35,8%
- Frais financiers	5	951	276	179	302	151
= EPARGNE BRUTE	2 396	1 634	2 623	2 471	1 142	381
TAUX D'EPARGNE BRUTE	69,0%	45,6%	69,4%	65,3%	33,7%	25,6%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	857	5 845	6 675	7 946	12 036	11 089
VARIATION DE L'ENCOURS	-81	4 988	830	1 271	4 090	-947
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	0,4 ans	3,6 ans	2,5 ans	3,2 ans	10,5 ans	29,1 ans

NB : de 2015 à 2018, consolidation des budgets annexes DSP eau (B04) et régie eau (B05)

L'année 2020 a été marquée par un retour à la normale au niveau des dépenses de fonctionnement mais aussi par une problématique au niveau du reversement par le délégataire des parts fixes et variables revenant à l'AA. En effet, en 2019, suite à des retards de transfert de données entre ancien et nouveau délégataire, les factures du premier semestre (reversé à l'Agglo en juillet) ont été non seulement envoyées avec retard mais aussi surestimées. Par conséquent, en 2020, le recalage des index des usagers et des plannings de facturation a

entraîné des versements moindres à la collectivité. A ces effets mécaniques, s'est aussi ajouté le fait que 2020 a vu augmenter substantiellement le nombre d'abonnés mensualisés (beaucoup plus nombreux que par le passé suite à une campagne incitative). Or d'un point de vue purement comptable les mensualités n'étant pas considérées comme des factures, le délégataire ne reverse pas les mensualités au cours de l'année, mais sur le solde de facturation de l'année n qui intervient en année n+1. C'est ainsi environ 50 % des parts encaissées pour le compte de l'Agglomération qui ne nous ont pas été reversées en 2020 mais en février 2021.

La situation décrite ci-avant impacte très durement mais très ponctuellement le niveau d'épargne brute et par conséquent la capacité de désendettement. Devant l'augmentation du nombre d'utilisateurs ayant opté pour la mensualisation, des échanges avec Eau de Garonne ont permis de recalculer les versements trimestriels en incluant toutes les sommes perçues au cours d'une période et non plus uniquement les sommes dites « facturées ».

3,7M€ d'investissements ont été réalisés en 2020. Ils ont porté principalement sur l'usine des eaux de Sivoizac, dont le chantier, débuté en 2019, se poursuit.

BUDGET EAU POTABLE (B05)

PPI en K€

SIVOIZAC EXTENSION DE L'USINE	2 437	PONT DU CASSE NAUD/AUDUBERT	9
RACHAT BIENS DE RETOUR	370	PONT DU CASSE EXTENSION CARLA BAS	6
STE COLOMBE DEVOIE. PROJET ECHANGEUR	136	AGEN ETANCH. RESERVOIR CARMES	6
BRAX RENFORCANA STRUCTURE	119	ST HILAIRE REFECTION CHATEAU D'EAU	6
LAYRAC TVX RESEAU EAU POTABLE	94	BRAX DEVOIEMENT CH. REVIGNAN	5
REFCT FILTRES CHARBONS USINES	88	CONSTRUC. RESEAUX DIVERS AGEN	5
ASTAFFORT ST JEAN	70	ROQUEFORT RENFORCANA STRUCTURANTE	5
CASTELCULIER RENFOR. AEP BORDURE RD813	45	STE COLOMBE RESERVOIR ET REPRISE	3
LAYRAC CAUSSINES	42	FOULAYRONNES EXT RTE DE RIDOUNEL	3
PROV. RENOUV. DIVERS RESAUX	35	COLAYRAC BORDENEUVE	2
LAPLUME DEVOIEMENT A PLAICHAC	34	STE COLOMBE RENOUV/DEV PERRAS	2
LAYRAC DEVOIEMENT A RANDE	34	PONT DU CASSE POMPES REPRISES LALANDE	2
CVM - CREATION PURGES	29	ESTILLAC : DOUBLEM. DU BUSCON	2
BON-ENCONTRE DEVOIEMENT VIGNES DE DELBES	28	COLAYRAC REFECTION LE BEDAT	2
AGEN SECURIS ALIM HOPITAL	24	LE PASSAGE ETANCHEITE EXT INT GANET	2
DEVOIEMENT LIES A PC/CU	19	TRAVAUX CHATEAUX EAU	1
AGEN REPRISES CG FILTRE ROUQUET	17	TRVX BRANCHEMENT AEP	1
FOULAYRONNES AV DU CAOULET	17	ST HILAIRE RENOUV MAURIGNAC	1
LAPLUME DEVOIEMENT RD931 RTE CONDOM	14	SERIGNAC NOUVELLE USINE PRODUCTION	1
AGEN RESERVOIR CRUZEL BETONS	13	LAPLUME DEVOIEMENT BR	1
STE COLOMBE PAILLOULA HAUT	11	LAYRAC RENOUV. AEP GOULENS	1
ST PIERRE DE CLAIRAC REPRISE RESERVOIR	10	ETUDES	1
Somme :			3 685

A ces investissements portés par l'Agglomération d'Agen et financés par la part du prix de l'eau lui revenant, il convient d'ajouter les investissements de renouvellement pris en charge par le délégataire.

Pour finir, aucun n'emprunt n'a été encaissé en 2020, ce qui a permis un désendettement sur ce budget, dont l'encours de dette est désormais de 11M€.

Budget Assainissement

BUDGET EAU POTABLE						
Ratios						
(En K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	3 744	4 067	4 309	3 833	3 955	3 267
- Dépenses réelles de fonctionnement	1 086	1 243	969	1 273	1 986	851
= EPARGNE DE GESTION	2 658	2 824	3 340	2 560	1 969	2 416
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	71%	69,4%	77,5%	66,8%	49,8%	74,0%
- Frais financiers	296	907	466	324	476	351
= EPARGNE BRUTE	2 362	1 917	2 874	2 236	1 493	2 065
TAUX D'EPARGNE BRUTE	63,1%	47,1%	66,7%	58,3%	37,7%	63,2%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	9 557	16 470	18 820	19 600	23 502	21 739
VARIATION DE L'ENCOURS	4 523	6 913	2 350	780	3 902	-1 763
CAPACITE DE DESENETTEMENT	4,0 ans	8,6 ans	6,5 ans	8,8 ans	15,7 ans	10,5 ans

NB : de 2015 à 2018, consolidation des budgets annexes DSP assainissement (B06) et régie assainissement (B07).

Après le creux de 2019, lié à l'indemnité de rupture versée à VEOLIA à hauteur de 926k€, l'épargne brute de ce budget a retrouvé un bon niveau en 2020 (2 065k€).

Avec 1,4M€ dépensés, l'investissement a été moins important sur ce budget en 2020. Cela a permis de n'emprunter que 400k€ et donc de réduire l'endettement de plus de 2M€, l'encours de dette s'élevant désormais à 21,7M€ sur ce budget.

BUDGET ASSAINISSEMENT (B07)

PPI en K€

AGEN RUE F DAVID	251	ETUDES DIAG RESEAUX DIVERSES	5
ST PIERRE DE CLAIRAC ASS LOTISS POUGET	244	ACQ MAT TELEGEST EVOL COM IP	5
FOULAYRONNES DEVOIEMENT RESEAU ZOLA	163	SUVI QUAL. COURS D'EAU AV TRV	4
STE COLOMBE RACCORDEMENT GOULARD	146	LAYRAC GOULENS ASS BOURG	4
PONT DU CASSE RENOUV PR DES MOULINS	88	ST SIXTE ZRV DE LA STEP	4
FOULAYRONNES RENOUV PR BATAILLE	74	EXPLOIT DIVERS STEPS	3
CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	48	AGEN JEAN JAURES,BAJON,FAVAL	3
TRVX REPAR URGENTE	46	TELEGESTION EVOLUTION COM IP	3
TEST ETANCHEITE PASSAGE CAMERA	45	EXPLOIT PETIT MATERIEL	3
ESTILLAC STEP AGROPOLE	34	TRVX STEP ST HILAIRE	3
COLAYRAC REPRISE RESEAUX ZIFAC	32	COLLECTIF LUSIGNAN GRAND	2
AGEN SEPARATIF JULES VERNES	23	LE PASSAGE RENOUVEL RUE FRATERNITE	2
AGEN DE BAUDRE EXTENSION EU	22	AUBIAC REFECTION RESEAUX	2
AGEN RUE JULES CELS	22	AGEN PELLETAN FLEURUS	2
LA PLUME CHANGEMENT DES 2 PR	16	AUBIAC NOUVELLE STEP	2
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	15	VEHICULE UTILIT CAMIONNETTE	1
LAFOX EXT RESEAU CENTRE BOURG	15	ASTAFFORT ACCESSI. PR BORDENEUVE	1
DIVERS POMPES	14	EVOLUTION SIG COUCHE BAC	1
TVX DIVERS AMENAGEMENT	14	CAUDECOSTE EXT BEAUJARDIN	1
CHEMINS D'ACCES STEPS	14	FOULAYRONNES GRDE MURAILLE	1
LE PASSAGE ASSAINIS. AV DE LA GRANDE BORDE	12	AGEN TVX EU RUE LAUZUN MARANS	1
BRAX LOT LA PLAINE	11	ST HILAIRE MISE EN SEPARATIF RUE EGLISE	1
TRAVAUX DIVERS SUR PR SECURISATION	9	AGEN SEPARATIF VAUCANSON	1
PONT DU CASSE RENOUV ET RST BV DUMAS	7	COLAYRAC REPRISE RESEAU BERGERONNETTES	1
MATERIEL D'INSPECTION CAMERA	5	BON ENCONTRE IMPASSE DELBUGUET	1
		TOTAL	1 426

Budget Régie service public d'assainissement non collectif

Dépenses de fonctionnement en K€	2018	2019	2020
PERSONNEL	41	44	37
CONTROLES PERIODIQUES	97	69	108
FRAIS DIVERS	19	11	5
Total	157	124	150
Recettes de fonctionnement en K€	2018	2019	2020
REDEVANCES	123	69	128
SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	58	35	0
ENQUETES VENTES	7	12	14
Total	188	116	142
<i>recettes-dépenses</i>	31	-8	-8

Le budget SPANC est géré en régie pour l'ensemble des communes membres de l'Agglomération d'Agen.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

Comme en 2019, ce budget affiche un léger déficit de fonctionnement. Ce déficit constaté sur l'exercice (-8k€) est toutefois largement

VIII - BUDGET « PRESTATIONS DE VOIRIE »

Dépenses de fonctionnement en K€	2018	2019	2020
TRAVAUX	113	115	117
Total	113	115	117
Recettes de fonctionnement en K€	2018	2019	2020
REMBTS COMMUNES	113	115	117
Total	113	115	117
<i>recettes - dépenses</i>	0	0	0

Ce budget permet à l'Agglomération d'Agen d'assurer, par le biais de conventions formalisées, l'entretien des voiries communales des communes qui en ont émis le souhait.

L'Agglomération d'Agen effectue la prestation d'entretien qui est ensuite refacturée à la commune.

Ce budget est strictement équilibré par les remboursements

Le résultat global de l'exercice, intégrant l'ensemble des dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement et d'investissement, est rappelé ci-dessous, pour chacun des budgets de l'Agglomération d'Agen :

<i>en K€</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
BUDGET PRINCIPAL	13 208	-11 848	1 359
BUDGET ZAE	5 014	-4 144	870
BUDGET EAU	1 743	2 213	3 956
BUDGET ASSAINISSEMENT	687	176	864
BUDGET SPANC	342	11	352
BUDGET TRANSPORT	1	246	247
BUDGET VOIRIES	0	0	0
BUDGET TECHNOPOLE AGEN GARONNE	-2 702	2 704	2
BUDGET INCUBATEUR PEPINIERE ENTREPRISE	0	33	33
BUDGET MIN	92	-186	-95
TOTAL			7 588

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2122-17 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au remplacement du Président en cas d'absence,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence,

Vu le décret n°2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Vu la délibération n°DCA_080/2020 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 19 novembre 2020, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

Vu l'arrêté n°2020 AG-15 du Président de l'Agglomération d'Agen en date du 17 juillet 2020, portant délégation de fonctions à Henri TANDONNET, 1^{er} Vice-président de l'Agglomération d'Agen, en cas d'absence ou d'empêchement du Président,

Vu de l'arrêté n°2020 AG-16 du Président de l'Agglomération d'Agen en date du 17 juillet 2020, portant délégation de fonctions à Francis GARCIA, 2^{ème} Vice-président de l'Agglomération d'Agen,

Le Bureau Communautaire informé en date du 1^{er} avril 2021,

La Commission « *Finances* » informée en date du 6 avril 2021,

Considérant l'absence effective du Président, celui-ci a été remplacé par le Premier Vice-Président, Monsieur Henri TANDONNET dans la plénitude de ses fonctions pour la présente séance,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales impose que le Président ne prenne pas part au vote du compte administratif, M. Francis GARCIA a été désigné Président de séance pour la présente délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à la majorité des votants
M. Henri TANDONNET sort de la salle et ne prend pas part au vote,

[59 POUR]
[3 ABSTENTIONS : M. BRUNEAU, Mme COMBRES et Mme LASMAK]
[2 NON-PARTICIPATIONS : M. TANDONNET et M. DIONIS du SEJOUR]

DECIDE

D'APPROUVER :

- le compte administratif 2020 du budget principal (B01),
- le compte administratif 2020 des zones d'activités économiques (B03),
- le compte administratif 2020 du budget transports urbains (B09),
- le compte administratif 2020 du budget eau (B05),
- le compte administratif 2020 du budget assainissement (B07),
- le compte administratif 2020 du budget assainissement non collectif (B08),
- le compte administratif 2020 du budget prestations de voirie (B10),
- le compte administratif 2020 du budget Technopole Agen Garonne (B11),
- le compte administratif 2020 du budget Incubateur Pépinière d'Entreprises (B14),
- le compte administratif 2020 du budget Marché d'Intérêt National (B15).

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte, informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux
mois à compter des formalités de publication et de
transmission en Préfecture

Affichage le 15 / 04 / 2021

Télétransmission le 15 / 04 / 2021

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président

Henri TANDONNET

